



L'insertion professionnelle des jeunes en Île-de-France : meilleure qu'en province pour les plus diplômés, moins bonne pour les détenteurs du seul bac

En Île-de-France, les jeunes de 15 à 29 ans sortis récemment de formation initiale sont en moyenne plus diplômés qu'en province, et bénéficient d'un marché du travail favorable, notamment en 2018. Ils sont donc plus nombreux à trouver du travail et obtiennent de meilleures conditions d'emploi. Néanmoins, si les jeunes franciliens ayant fait de longues études s'insèrent nettement mieux que leurs homologues provinciaux, les détenteurs du seul baccalauréat sont bien moins avantagés et occupent moins souvent des postes qualifiés que les titulaires d'un BEP ou d'un CAP. En Île-de-France comme en province, l'absence de diplôme pénalise les jeunes : un quart seulement de ces jeunes trouvent un emploi à leur sortie de formation.

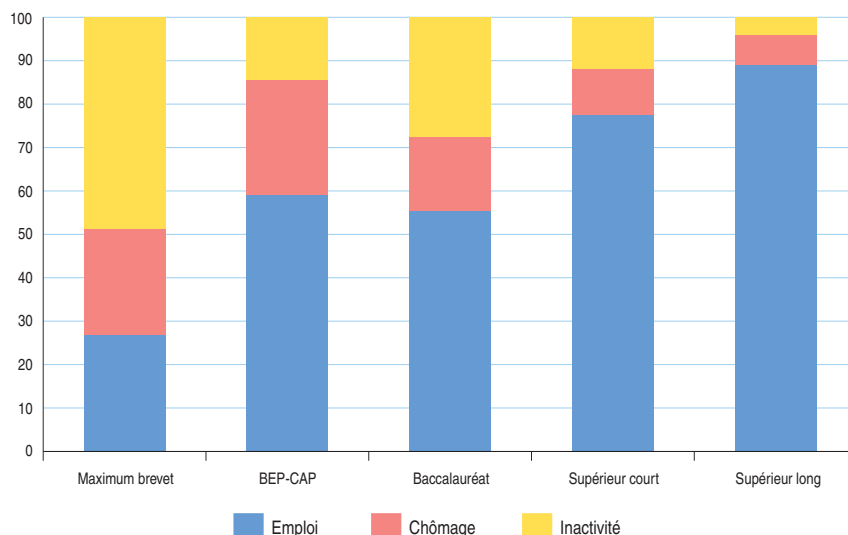
Vinciane Bayardin, Emmanuel Mosny, Ivan Tissot (Insee), avec la participation de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France (DRJSCS)

À la sortie des études, les jeunes âgés de 15 à 29 ans s'insèrent globalement mieux sur le marché du travail en Île-de-France qu'en province : 70 % des jeunes franciliens sortis depuis un à quatre ans de formation initiale sont en emploi et 13 % sont au chômage (*Pour comprendre*), contre respectivement 68 % et 16 % en province. En 2018, le marché du travail francilien est en effet plutôt favorable, avec une forte concentration d'emplois (23 % des emplois et 20 % de la population active) et un taux de chômage moins élevé chez les jeunes (17,9 % des 15-24 ans en Île-de-France contre 25,6 % au niveau national).

L'insertion professionnelle progresse avec le niveau de diplôme (*figure 1*). En Île-de-France, la part élevée des plus diplômés contribue à expliquer cet écart avec la province. En outre, les jeunes Franciliennes, en moyenne plus diplômées que les jeunes hommes, sont moins souvent au chômage (12 % contre 15 %).

1 L'insertion dans l'emploi des jeunes augmente avec leur niveau de diplôme

Statut d'activité des Franciliens de 15 à 29 ans, sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale, selon leur niveau de diplôme (en %)



Lecture : 55,5 % des bacheliers franciliens de 15 à 29 ans sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale sont en emploi.

Source : Insee, enquête Emploi 2016-2018.

En Île-de-France, les jeunes bénéficient globalement de meilleures conditions d'emploi : ils sont plus souvent en CDI et à temps plein et leurs rémunérations sont plus élevées qu'en province.

Ces conditions d'emploi diffèrent cependant fortement selon le niveau de diplôme.

Seuls les diplômés du supérieur long s'insèrent mieux qu'en province

En Île-de-France, un tiers des jeunes sortis récemment de formation initiale ont un niveau de diplôme supérieur à Bac+3 contre un sixième en province. Plus nombreux, ils sont aussi plus souvent en activité (89 %) que ceux de province (86 %) (figure 2).

Ces plus diplômés bénéficient de la présence dans la région de multiples pôles d'emplois de cadres qui attirent d'ailleurs une forte proportion de jeunes provinciaux à la recherche d'un emploi adapté à leurs études. La meilleure insertion de ces jeunes s'explique, pour une partie d'entre eux, non seulement par leur haut diplôme, mais aussi par le choix de disciplines de formations porteuses comme l'informatique (95 % en emploi, comme en province), le commerce-vente (92 % contre 82 % en province) et les finances-gestion-comptabilité (91 % contre 86 %). Ces spécialités représentent respectivement 8 %, 15 % et 18 % des formations des plus diplômés franciliens contre 8 %, 8 % et 7 % en province.

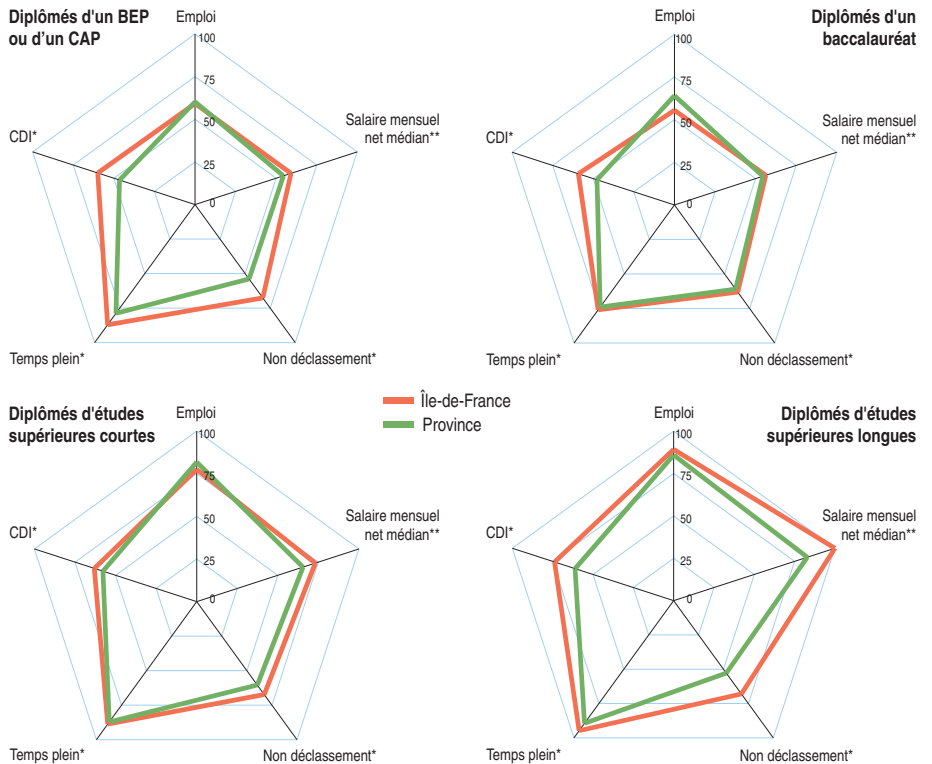
Pour les autres niveaux de diplômes, les taux d'insertion dans l'emploi sont assez comparables à ceux de province, voire inférieurs pour les diplômés d'études supérieures courtes (Bac+3 maximum) (77 % contre 82 %) et ceux disposant uniquement du baccalauréat.

Les conditions d'emploi sont globalement plus favorables pour les jeunes en Île-de-France

Globalement, les jeunes en emploi en Île-de-France bénéficient de meilleures conditions d'emploi qu'en province. En effet, ils sont plus souvent en CDI (74 % contre 61 % chez les diplômés d'études supérieures longues ou 60 % contre 46 % chez les titulaires d'un BEP ou d'un CAP). Ils sont aussi plus souvent à temps plein que leurs

2 Les jeunes franciliens en emploi sont moins souvent déclassés que les provinciaux

Insertion dans l'emploi et condition d'emploi des Franciliens et des provinciaux de 15 à 29 ans, sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale, selon le niveau de diplôme (en %)



* Parmi les jeunes en emploi.

** Part par rapport à la médiane de rémunération des diplômés du supérieur long en Île-de-France, pour les jeunes en emploi.

Lecture : 59,9 % des jeunes en emploi diplômés d'un BEP ou d'un CAP sont en CDI en Île-de-France, contre 46,5 % en province.

Source : Insee, enquête Emploi 2016-2018.

homologues provinciaux (87 % parmi les titulaires de BEP-CAP contre 79 %).

En outre, les jeunes franciliens occupent plus souvent qu'en province un emploi correspondant à leur niveau de diplôme. Les jeunes franciliens déclassés (*Définitions*) représentent 32 % des jeunes actifs occupés contre 39 % en province. L'écart atteint 14 points chez les titulaires de BEP-CAP, et même 15 points chez les plus diplômés. En effet, ces derniers sont plus souvent cadres qu'en province : 65 % contre 52 %.

Autre signe d'une meilleure insertion professionnelle, la rémunération mensuelle médiane des jeunes franciliens est plus élevée qu'en province : 1 700 € contre 1 333 €. L'écart se réduit avec le niveau du diplôme : + 375 € chez les plus hauts diplômés, + 168 € chez les diplômés d'études supérieures courtes et + 103 € chez les titulaires de BEP-CAP. Le

coût plus élevé de la vie en Île-de-France relativise ces écarts.

Cette meilleure insertion en Île-de-France se vérifie pour les jeunes femmes et pour les jeunes hommes (figure 3). Toutefois, les écarts restent marqués entre les deux sexes dans la région, particulièrement chez les plus diplômés : en Île-de-France, 66 % des détenteurs d'un diplôme attestant de plus de trois ans d'études ont un emploi durable (CDI) contre 85 % de leurs homologues masculins. Leurs rémunérations médianes sont globalement plus faibles : 2 250 € par mois contre 2 540 € pour les jeunes hommes. Ces écarts ne s'expliquent pas uniquement par des choix différents d'orientation scolaire. En effet, même avec des spécialités de formation identiques, ils restent importants. Des choix professionnels différents et des comportements discriminatoires dans le recrutement pourraient expliquer ce constat. Toutefois, les conditions d'emploi des jeunes Franciliennes sont nettement plus favorables que celles des jeunes femmes en province : plus souvent en emploi (72 % contre 67 %), elles sont aussi plus souvent en CDI, à temps plein, et sur des postes en adéquation avec leur niveau de diplôme. Avec trois fois plus de jeunes femmes cadres qu'en province, le déclassement concerne 37 % des jeunes Franciliennes contre 44 % des jeunes femmes en province. Cette meilleure adéquation entre niveau de diplôme et poste occupé concerne tous les niveaux de diplôme.

3 Les écarts de conditions d'emploi entre hommes et femmes sont plus réduits en Île-de-France qu'en province

Insertion dans l'emploi et conditions d'emploi des jeunes, selon le sexe et la région (en %)

	Île-de-France		Province	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Part en emploi	72	69	67	68
Part au chômage	12	15	14	18
Parmi ceux en emploi				
Part en CDI	62	70	48	57
Part en temps plein	85	91	75	88
Part de déclassés	37	27	44	36

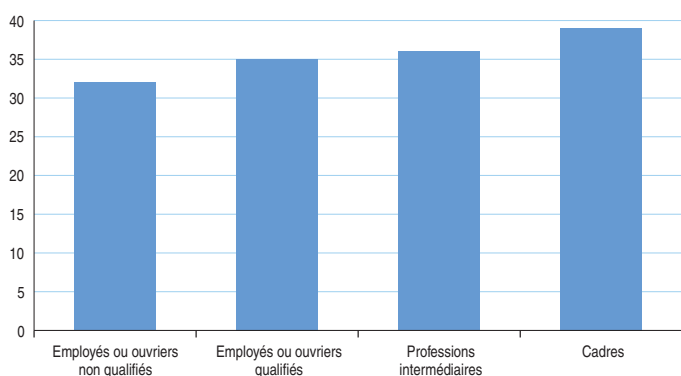
Lecture : parmi les jeunes Franciliennes en emploi, 37 % sont déclassées.

Champ : jeunes de 15 à 29 ans sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans.

Source : Insee, enquête Emploi 2016-2018.

4 Le début de parcours professionnel : une durée en emploi qui croît avec la catégorie socioprofessionnelle

Durée médiane en emploi des jeunes franciliens entre 2012 et 2015 selon la catégorie socioprofessionnelle en 2012 (en mois)



Lecture : chez les jeunes franciliens ayant débuté cadres, la durée médiane en emploi entre 2012 et 2015 a été de 39 mois.

Champ : jeunes franciliens ayant eu leur premier emploi salarié significatif en 2012.

Source : Insee, panel DADS 2012 à 2015.

N'avoir que le bac en Île-de-France : une insertion et des conditions d'emploi moins favorables qu'en province

Les détenteurs du baccalauréat seul représentent 26 % des jeunes qui ont récemment fini leurs études en Île-de-France contre 30 % en province. Ils s'insèrent plus difficilement que leurs homologues en province : ils sont moins souvent en emploi (56 % contre 64 %). Lorsqu'ils ne sont pas en emploi, 27 % d'entre eux sont en retrait du marché du travail et ne recherchent pas d'emploi, contre 22 % en province. La part des jeunes inactifs s'élève même à 45 % parmi les bacheliers généraux.

Lorsqu'ils ont un emploi, leurs conditions de travail sont globalement similaires à celles de leurs homologues de province. Même s'ils sont plus souvent en CDI (59 % contre 48 %), les bacheliers en emploi connaissent autant le déclassement qu'en province (environ 37 %). Leur situation est comparable à celle des titulaires franciliens d'un BEP ou d'un CAP : un tiers d'entre eux ont des emplois non qualifiés (employés ou ouvriers). Environ un quart d'entre eux sont à temps partiel contre 13 % pour les titulaires de BEP-CAP. Leur rémunération médiane est donc très comparable à celle de leurs collègues de province, environ 1 230 €, malgré un coût supérieur de la vie en Île-de-France.

Sans diplôme : seul un jeune sur quatre est en emploi

9 % des jeunes franciliens récemment sortis d'études n'ont pas de diplôme ou ont au plus le brevet des collèges, contre 12 % en province. La moitié d'entre eux sont en retrait du marché du travail. Plus forte qu'en province, cette inactivité est associée à des fragilités sociales, avec notamment un milieu familial précaire ou des difficultés de logement. En Île-de-France, un quart des jeunes sans diplôme est au chômage et un autre quart est en emploi.

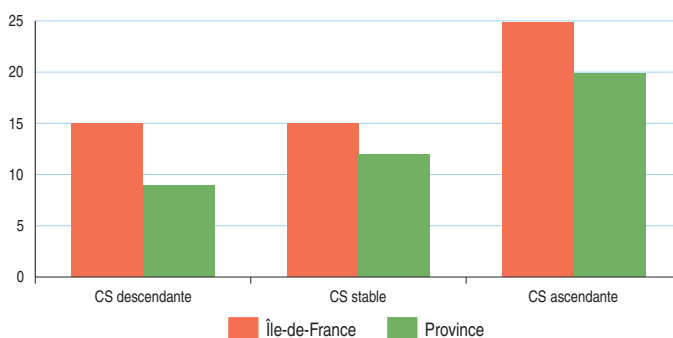
En revanche, les jeunes sans diplôme ayant un emploi en Île-de-France ont des conditions d'emploi globalement plus favorables qu'en province : davantage de CDI (49 % contre 34 %) et de meilleures rémunérations (1 165 € contre 890 €). En effet, ils trouvent plus souvent qu'en province des emplois plus qualifiés : 46 % occupent des postes d'ouvriers qualifiés, d'employés qualifiés ou de professions intermédiaires, contre 31 % en province. Certains jeunes peuvent bénéficier de la formation en continu dans les entreprises.

Début de parcours professionnel des jeunes : en moyenne plus stable pour les profils qualifiés

L'insertion professionnelle des jeunes est plus ou moins facile selon le contexte

5 L'augmentation médiane de salaire des jeunes franciliens est plus importante qu'en province quelle que soit l'évolution de catégorie socioprofessionnelle

Augmentation médiane de salaire des jeunes selon l'évolution de catégorie socioprofessionnelle (CS) entre 2012 et 2015 (en %)



Lecture : chez les jeunes franciliens restés dans la même catégorie socioprofessionnelle entre 2012 et 2015, l'augmentation médiane de salaire a été de 15 %.

Champ : jeunes franciliens ayant eu leur premier emploi significatif en 2012 et encore présents en 2015 ; salaire brut en équivalent temps plein.

Source : Insee, panel DADS 2012 à 2015.

économique. En 2020, suite à la crise pandémique, les débuts dans la vie professionnelle seront particulièrement difficiles. Déjà en 2012, les effets de la crise de 2008 se faisant toujours sentir, les jeunes n'avaient pas des conditions optimales. Par ailleurs, le premier emploi des jeunes à la sortie de leurs études n'est pas toujours durable. Trois ou quatre ans après leur premier emploi significatif (*Pour comprendre*), la durée médiane en emploi des jeunes entrés en 2012 sur le marché du travail est de 2 ans et 10 mois, en Île-de-France comme en province. Cette durée augmente avec la catégorie socioprofessionnelle, allant de 2 ans et 8 mois pour les employés ou ouvriers non qualifiés à 3 ans et 3 mois pour les cadres (figure 4). La durée s'allonge de même avec l'âge : de 2 ans et demi pour les 15-19 ans à 3 ans pour les 25-29 ans, population plus susceptible d'occuper des postes qualifiés. En revanche, la durée médiane en emploi est plus courte de 3 mois pour les jeunes Franciliennes que pour les jeunes Franciliens.

Cette durée totale en emploi résulte souvent de la succession de plusieurs postes. La durée médiane du premier emploi est d'un an et 4 mois en Île-de-France, durée légèrement plus longue qu'en province. De même que pour la durée totale, les plus qualifiés et les plus âgés ont un premier emploi plus long. En revanche, les employés ont les durées les plus courtes.

L'apprentissage, à mi-chemin entre études et insertion professionnelle

À la fois étudiants et salariés, les jeunes en apprentissage s'insèrent favorablement sur le marché du travail à l'issue de leur formation. D'après l'enquête Génération 2010 du Céreq, l'accès à l'emploi en France est plus rapide pour les apprentis que pour les autres jeunes sortis de formation initiale. Les jeunes apprentis de niveau BEP-CAP s'insèrent en moyenne 3 mois plus tôt dans l'emploi que les autres jeunes du même niveau ; ce délai est réduit à un mois pour les diplômés de niveau Licence ou plus.

Fin 2018, 85 000 apprentis préparent leur diplôme en Île-de-France, soit 5 % des 16-25 ans de la région, en progression depuis 2016. Les deux tiers préparent un diplôme d'un niveau supérieur au bac, contre seulement un tiers en province.

Trois ans après leur premier emploi significatif, quatre jeunes sur dix ont changé de catégorie socioprofessionnelle

En Île-de-France, 84 % des jeunes ayant eu leur premier emploi significatif en 2012 sont toujours en emploi en 2015. Parmi ceux-ci, 38 % ont changé de catégorie

Pour comprendre

Les données sur l'insertion professionnelle des jeunes de 15 à 29 ans sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans sont issues de l'empilement des données de l'enquête **Emploi sur la période 2016-2018**.

Les données sur le début de parcours professionnel des jeunes sont issues du **panel DADS de 2012 à 2015** afin de caractériser le premier emploi significatif occupé par les jeunes. Toutefois, les DADS ne permettent pas de savoir si le jeune est effectivement sorti de formation initiale ou non. Les hypothèses suivantes ont donc été prises en compte de manière à s'en approcher :

- un emploi d'au moins 6 mois ;
- hors apprentis ;
- un salaire horaire brut d'au moins 80 % du Smic horaire brut ;
- au moins 3,06 heures par jour ;
- un nombre d'heures en équivalent Smic au moins égal à 3,06 fois la durée de paie.

Les deux dernières hypothèses visent à écarter les emplois avec un trop faible volume d'heures et/ou une trop faible rémunération.

Les analyses sur l'enquête Emploi et sur le panel DADS ne sont pas directement comparables, puisque la conjoncture économique était moins favorable en 2012 qu'en 2016-2018. Ainsi, le taux de chômage en Île-de-France était de 8,5 % au dernier trimestre 2012, contre 7,8 % au dernier trimestre 2017 (9,7 % et 8,7 % en France métropolitaine).

socioprofessionnelle : 22 % ont évolué vers une catégorie plus élevée, 9 % vers une catégorie moins haute et 7 % sont devenus apprentis ou stagiaires.

Environ 20 % des jeunes franciliens ont changé de secteur d'activité (commerce, services, construction ou industrie) et 30 % n'ont pas gardé le même type de contrat (temps plein, temps partiel ou intérim). Ces jeunes aux conditions d'emploi modifiées ont plus souvent connu des épisodes sans emploi. Par exemple, la durée médiane en emploi de ceux qui ont changé de secteur d'activité est de 2 ans et 4 mois, soit 9 mois de moins que pour les jeunes « stables ».

Enfin, un jeune sur cinq est sorti de l'emploi au moins une année au cours de cette période. Les raisons sont multiples : chômage, inactivité, reprise d'études, en emploi non salarié...

Des hausses de rémunérations surtout pour les plus qualifiés et les cadres en début de carrière

La moitié des jeunes franciliens ont connu une hausse d'au moins 16 % de leur salaire horaire brut en équivalent temps plein (ETP) entre 2012 et 2015, contre au moins 12 % en province.

Les augmentations salariales les plus importantes concernent les jeunes qui ont débuté en tant que cadres : la moitié d'entre eux ont eu une évolution de leur salaire horaire brut en ETP supérieure à 32 %, contre 24 % pour les professions intermédiaires, 17 % pour les ouvriers et 13 % pour les employés. Ces augmentations sont souvent beaucoup plus importantes qu'en province, surtout pour les professions intermédiaires (7 points de plus) et les ouvriers (4 points de plus).

Ces augmentations de salaire traduisent aussi pour partie des ascensions sociales : la moitié des jeunes franciliens ayant progressé dans l'échelle sociale ont reçu une augmentation de 25 % ou plus, soit 10 points de plus que pour les autres jeunes (figure 5).

Les jeunes femmes bénéficient moins souvent d'augmentations de salaire : 25 % d'entre elles ont vu leur salaire stagner ou diminuer entre 2012 et 2015 contre 18 % chez les jeunes hommes. ■

Définitions

Déclassement : l'approche statistique du déclassement a été utilisée dans cette étude. Elle consiste à définir la norme sur la base de l'analyse statistique des situations diplôme - catégorie socioprofessionnelle les plus fréquentes. La table de déclassement a été réalisée à partir des travaux de Forgeot et Gautié, et adaptée en regroupant certains diplômes et certaines CS, pour obtenir des résultats robustes. La table de déclassement utilisée est la suivante :

Catégorie socioprofessionnelle	Niveau de diplôme				
	Maximum brevet	BEP-CAP	Baccalauréat	Supérieur court	Supérieur long
Employés non qualifiés		Déclassement	Déclassement	Déclassement	Déclassement
Ouvriers non qualifiés		Déclassement	Déclassement	Déclassement	Déclassement
Employés qualifiés	Surclassement			Déclassement	Déclassement
Ouvriers qualifiés	Surclassement			Déclassement	Déclassement
Professions intermédiaires	Surclassement	Surclassement	Surclassement		Déclassement
Cadres	Surclassement	Surclassement	Surclassement	Surclassement	

Qualification des emplois :

• Ouvrier qualifié / ouvrier non qualifié : la distinction entre ouvrier qualifié et ouvrier non qualifié existe dans la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS). Les ouvriers non qualifiés regroupent les ouvriers non qualifiés de type industriel, les ouvriers non qualifiés de type artisanal et les ouvriers agricoles.

• Employé qualifié / employé non qualifié : la nomenclature des PCS ne permet pas de distinguer les métiers d'employé qualifié des métiers d'employé non qualifié. Une nomenclature proposée en 2002 par Olivier Chardon et basée sur des PCS fines a été majoritairement utilisée pour faire la distinction dans cette étude. Parmi les employés non qualifiés, figurent les agents de surveillance et de sécurité, les standardistes, les vendeurs non qualifiés, les serveurs ou les personnels de ménage. Cependant, faute de données fines de la PCS dans le panel DADS, l'analyse des trajectoires s'est faite sur une nomenclature plus agrégée : quelle que soit leur spécialité, tous les employés de commerce et tous les personnels des services directs aux particuliers sont considérés comme des employés non qualifiés.

Pour en savoir plus

- Mosny E., Tissot I., « Milieu familial précaire : premier facteur de fragilité sociale pour les jeunes franciliens », *Insee Analyses Île-de-France* n° 105, octobre 2019.
- Fiches sur l'insertion des jeunes, in *Insee Références* « Formations et emploi », Édition 2018.
- Henrard V., Ilardi V., « Quand l'école est finie. Premiers pas dans la vie active de la Génération 2013 », *Céreq Enquêtes* n° 1, octobre 2017.
- Vignale M., « Mobilités interrégionales de jeunes diplômés - Analyse par niveau de sortie », *Céreq Net.Doc* n° 160, juin 2016.